
Quatrième Session, Vingt et unième Parlement, 15 George VI, 1951.

CHAMBRE DES COMMUNES DU CANADA.

BILL 24.

Loi conférant des pouvoirs d'urgence au gouverneur
en conseil.

ADOPTÉ PAR LA CHAMBRE DES COMMUNES
LE 6 MARS 1951.

OTTAWA
EDMOND CLOUTIER, C.M.G., O.A., D.S.P.
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI
CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE